

## ASSURANCE DE PERSONNES - PRÉVOYANCE PROTEGO



### “ INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS D'HOSPITALISATION CONSÉCUTIVE À UN ACCIDENT

Cette formule permet de se consacrer pleinement à sa convalescence en faisant face aux imprévus et aux frais liés à une hospitalisation consécutive à un accident garanti.

#### POUR QUI ?

- Les personnes de 18 à 64 ans désireuses de s'assurer une aide financière en cas d'hospitalisation consécutive à un accident garanti.
- Le conjoint et les enfants (à partir de 6 mois) de l'adhérent peuvent bénéficier des garanties Protego.

#### NOS PLUS

- La garantie Protego permet de se consacrer pleinement à sa convalescence en faisant face aux imprévus et aux frais liés à une hospitalisation.

#### POINTS FORTS PROTEGO

- Tout type d'accident : vie privée, vie professionnelle, accident de circulation et activités sportives en amateur
- Aucune classification professionnelle exigée
- Aucune formalité médicale
- Aucun délai d'attente (séjour d'au moins 24h en établissement hospitalier)
- L'indemnité journalière est versée pour une durée maximum de 365 jours.

#### AVANTAGES PROTEGO

- 3 niveaux d'indemnités de 20 € à 60 € par jour
- Indemnisation forfaitaire et totalement exonérée d'impôts
- Cumulable à tout type de garantie
- En France et dans le cadre de séjours de moins de trois mois, dans le monde entier
- Les garanties s'appliquent 24h/24 en vie privée, vie professionnelle, accident de circulation et activités sportives en amateur
- Le Tarif est identique à chaque bénéficiaire quel que soit son âge.

#### MONTANT DES GARANTIES

|   | Niveau 1    | Niveau 2    | Niveau 3    |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Indemnités journalières en cas d'hospitalisation suite à accident | 20 € / jour | 40 € / jour | 60 € / jour |

Le niveau est choisi librement par l'assuré principal à la souscription.

#### Age limite aux prestations :

- 70 ans de l'adhérent
- Pour les enfants : 18 ans ou 26 ans s'ils poursuivent des études et sont fiscalement à la charge de l'adhérent



## ASSURANCE DE PERSONNES - PRÉVOYANCE

### PROTEGO PLUS



#### “ INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS D'HOSPITALISATION TOUTES CAUSES (MALADIE OU ACCIDENT) ”

La garantie Protego Plus permet de se consacrer pleinement à sa convalescence en faisant face aux imprévus et aux frais liés à une hospitalisation suite à une maladie ou à un accident.

#### POUR QUI ?

- Les personnes de 18 à 70 ans désireuses de s'assurer une aide financière en cas d'hospitalisation consécutive à une maladie ou à un accident.
- Le conjoint et les enfants de l'adhérent peuvent bénéficier des garanties Protego Plus.

#### NOS PLUS

- La garantie Protego Plus permet de se consacrer pleinement à sa convalescence en faisant face aux imprévus et aux frais liés à une hospitalisation.



#### POINTS FORTS PROTEGO PLUS

- Aucune classification professionnelle exigée
- Aucune formalité médicale
- Aucun délai d'attente
- Une indemnisation dès le 1<sup>er</sup> jour d'hospitalisation en cas d'accident (sur une durée max de 1095 j.)
- Et dès le 2<sup>ème</sup> jour d'hospitalisation en cas de maladie (sur une durée max de 395 j.)
- Une indemnisation qui peut se prolonger jusqu'à 36 mois en cas d'accident

#### AVANTAGES PROTEGO PLUS

- 5 niveaux d'indemnités : de 20 € à 100 € par jour à utiliser librement
- Indemnisation forfaitaire et totalement exonérée d'impôts
- Doublement de l'indemnité en cas d'accident ou en cas d'hospitalisation simultanée
- Une réduction de 10 % sur la cotisation globale en cas d'ajout d'un bénéficiaire hors frais
- Les garanties sont étendues en France métropolitaine et dans le cadre de séjour de moins de trois mois dans le monde entier, 24H/24.

#### MONTANT DES GARANTIES

Indemnités journalières en cas d'hospitalisation toutes causes (maladie ou accident)

#### Niveau 1

20 € / jour

#### Niveau 2

40 € / jour

#### Niveau 3

60 € / jour

#### Niveau 4

80 € / jour

#### Niveau 5

100 € / jour

Le niveau est choisi librement par l'assuré principal à la souscription.

Age limite aux prestations :

- 75 ans de l'adhérent
- Pour les enfants : 18 ans ou 26 ans s'ils poursuivent des études et sont fiscalement à la charge de l'adhérent

GARANTIES EN DÉTAILS POUR QUI ?